



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2017 - N° 280 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 8 novembre 2017

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Maurizio NOBILI
X	
X	
X (arrivée à 9h40)	Geneviève DEGOLS
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Sèverine BERARD

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Vanessa LLERAS
X	
X	
X	
X	
X (arrivée 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**

Pierre GANAULT (suppléant)

Fanny **PATRAS**

Clémentine COLOMER (suppléant)

Vincent **PONS**

Jonathan LEPINE (suppléant)

Justine **RIVERS-MOORE**

Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)

Pierre **VAN-ISEGHEM**

Tony RUBIO (suppléant)

Audrey **DERAINE**

Sarah TAALLAH (suppléant)

Maurizio **TOFT**

Roy CHAYEB (suppléant)

Tarama **NASSER**

Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Christine **LAROUJ**

Thierry **VINDOLET**

X	
	Thierry VINDOLET
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Emmanuel LE CLEZIO
	Frédéric LEMOIGNO

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Jean-Pierre PECOUL
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 39
En début de séance, 23 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- *Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université :*
Agnès FICHARD-CARROLL

- *Directeur (trice)s adjoint(e)s*
Frédéric LEMOIGNO
Thierry BRETAGNON
Valérie ROLLAND

- *Chefs de service*
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Béatrice BOYER (Communication)
Caroline FRISOU (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- *Invités exceptionnels*
Mathilde LAIRD (Société Chimique de France - Section Languedoc Roussillon)
Jimmy LAUBERTEAUX (Société Chimique de France - Section Languedoc Roussillon)
Kim SPIELMANN (Société Chimique de France - Section Languedoc Roussillon)
Alyssa VIOT (apprentie)

- *Secrétaire de séance*
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 4 octobre 2017**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le mardi 26 septembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN ouvre la séance en citant le nom des 23 conseillers présents ou représentés ce jour.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Approbation du PV n°279 (Conseil du 6 septembre 2017),*
3. *Campagne d'emplois EC et E- Vote des profils de postes,*
4. *Vote de subventions étudiantes,*
5. *Présentation et vote des projets pédagogiques 2017 - troisième vague -,*
6. *Présentation et vote du calendrier Gestion et validation des Services,*
7. *Vote de conventions,*
8. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

Mme JOAB souhaite évoquer le problème relatif au nombre d'étudiants dans les groupes de L1.

M. HOFFMANN indique que ce point sera abordé lors des questions diverses, en fin de séance.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

a- Groupe de travail SPS

M. HOFFMANN rappelle que l'objectif de ce groupe de travail est d'évaluer, dans le référentiel, le nombre d'heures de travail effectuées par les encadrants pédagogiques, lors des stages des étudiants.

M. HOFFMANN précise qu'il ne s'agit pas des tuteurs de stages qui encadrent les étudiants au sein des entreprises.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que **Mme ROLLAND** va prochainement envoyer un doodle pour débiter ce groupe de travail.

b- Prochain Conseil - mercredi 8 novembre 2017 -.

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 8 novembre 2017, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 280,
3. Budget FdS 2018,
4. Festisciences 2018,
5. Vie du Campus (domiciliation, vote de subventions)
6. Points divers.

M. HOFFMANN signale que la Direction entrera dans la période de dialogue budgétaire le jeudi 5 octobre prochain. En l'absence d'observation, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N°279 - MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017

M. HOFFMANN questionne **M. GUEVELLOU** au sujet du quorum.

M. GUEVELLOU lui répond que le Conseil est composé en ce début de séance, de 23 membres présents et représentés.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce document.

M. BOUBY note qu'à la page 4 du procès-verbal, il est écrit « *M. BOUBY explique que Sud Education se positionne contre les écoles privées. Or le lycée Notre Dame de la Merci n'en est pas une puisque c'est une école conventionnée avec l'État.* ».

M. BOUBY s'est peut-être mal exprimé. Le lycée Notre Dame de la Merci est un lycée privé, sous contrat d'association, conventionné avec l'État.

Le secrétariat prend en note cette remarque.

M. BOUBY ajoute que le travail de rédaction est très souvent oublié : il remercie les personnes qui réalisent ces comptes rendus exhaustifs.

M. BOUBY précise que **Mme BERARD** venait de lui dire qu'il s'agissait « *de véritables comptes rendus !* ».

Mme BERARD est surprise par le détail des discussions : ces PV sont très complets.

M. BOUBY observe que ce n'est pas le cas des autres instances de l'Université de Montpellier.

M. BOUBY félicite les personnes qui font ce travail.

M. HOFFMANN et **M. GUEVELLOU** les remercient également.

Mme GALL-BORRUT remercie aussi **Mme GAUCERAND** et ajoute une erreur à la page 2 du document : « **Mme GALL-BORRUT** s'interroge : « *Faudra-t-il ajouter dans la Charte les 4 questions posées au niveau du questionnaire d'évaluation ?* ». »

Mme GALL-BORRUT indique qu'il fallait comprendre « *Faudra-t-il ajouter les 4 questions de cette charte au questionnaire d'évaluation déjà existant à la FdS ?* ».

Mme GALL-BORRUT donnera la phrase exacte à **Mme GAUCERAND** à la fin de la séance.

M. HOFFMANN a lu à plusieurs reprises cette dernière et ne comprenait pas ce qu'elle avait voulu exprimer. Il la remercie de cet éclaircissement.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 280 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 6 septembre 2017 -.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le PV n° 279 - Conseil du mercredi 6 septembre 2017 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil pour ce vote et suggère de passer au point suivant.

3. CAMPAGNE D'EMPLOIS EC ET VOTE DES PROFILS DE POSTES

M. HOFFMANN a mis à disposition des conseillers les profils de poste proposés. Ces derniers ont été validés par les Départements Scientifiques.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a :

- 3 postes pour le Département d'enseignement Biologie Ecologie :
 - 1 poste de PR sur le poste de **Mme OLIVIERI**,
 - 2 postes de MCF correspondant à la promotion de **M. RICHARD** et à la mutation de **M. MUNOZ**,
- 3 postes au Département d'enseignement Chimie :
 - 1 poste de MCF suite à la démission de **M. ZITOUN**,
 - 1 poste de PR - section 31-32-33 - non pourvu l'an dernier lors de la campagne d'emploi
 - 1 poste provenant du Département Scientifique MIPS - section 28 - correspondant au support de **Mme Gladys.MASSIARA**,
- 1 poste au Département d'enseignement Bio-MV
 - 1 poste de PR suite au prêt réalisé à l'IUT de Nîmes,
- 2 postes aux Départements d'enseignement Math
 - 1 poste - section 25 - correspondant à la mutation de **M. PASQUIER**,
 - 1 poste PR - section 26 - non pourvu lors de la campagne d'emplois de l'an dernier,
- 1 poste au Département informatique,
 - 1 poste de MCF - section 27 - consécutif au départ à la retraite de **M. DICKY**,
- 1 poste au Département de Physique:
 - 1 poste en section 28 provenant du Département Scientifique Chimie - section 32 - correspondant au support de **M. Jean – Yves WINIM**

M. HOFFMANN reviendra sur le dernier poste de PAST après le vote des profils de postes enseignants-chercheurs.

Pour le Département MIPS, **M. HOFFMANN** ajoute qu'un poste supplémentaire venant de la Chimie passe à la Physique et qu'un poste de Physique est alloué à la Chimie. Ce dernier correspond au support vacant consécutif à la promotion de **M. WINUM** - section CNU 32 -.

M. HOFFMANN espère que l'assemblée a pris connaissance des différents profils de postes.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire s'il a des questions à formuler.

M. HOFFMANN informe que les Départements scientifiques ont déjà validé ces derniers. Toutefois, la Faculté peut toujours intervenir.

M. HOFFMANN note les mouvements au niveau de la Physique et de la Chimie. De même, le poste de **M. CHARRAR** qui était parti à l'IUT de Nîmes revient en Biologie Santé.

M. HOFFMANN signale qu'il n'y a aucun poste au 46.3 : tous sont au 46.1. Cela est donc une campagne classique.

M. BOUBY relève que ces profils ont été validés par les Départements Scientifiques et approuvés également par les Départements d'enseignement.

M. HOFFMANN acquiesce.

Pour **M. HOFFMANN** qu'il serait bien que les postes non pourvus l'an dernier le soit cette année.

M. HOFFMANN a fait remonter ces profils de postes par anticipation à **M. GIL** de la Direction des Ressources Humaines car la date limite de transmission était le 28 septembre dernier. Le Conseil se réunissant le 4 octobre, **M. HOFFMANN** a pris la décision d'anticiper la séance et de faire le nécessaire au niveau de la DRH dans les temps impartis.

M. HOFFMANN ajoute que les profils ont également été discutés en Bureau du Conseil de la Faculté des Sciences le 26 septembre dernier.

M. BOUBY se félicite qu'il n'y ait pas de problème particulier pour cette campagne. Tout le monde est satisfait.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a un manque de postes.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote des profils de poste de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2017-2018.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 23

Les profils de postes de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants 2017-2018 recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, l'absence des Directeurs de Départements Scientifiques et des Directeurs de Départements d'enseignement à cette séance témoigne certainement de l'accord sur cette campagne.

M. HOFFMANN lui répond qu'une rencontre des Directeurs de Composantes est intervenue la semaine précédente, au cours de laquelle les Directeurs des Départements Scientifiques étaient invités. Les débats y ont été un peu houleux sur certains postes. Pour la Faculté des Sciences, les choses se sont bien passées.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a également un poste de PAST pour le Département d'enseignement EEA. Celui-ci concerne **M. GALLIEN** qui faisait partie de la seconde campagne des PAST. Son contrat actuel se termine : si ce dernier n'est pas renouvelé, **M. GALLIEN** se retrouvera sans contrat pendant 6 mois.

M. HOFFMANN ajoute que ce poste apparaît donc par anticipation sur cette campagne d'emplois.

M. HOFFMANN souligne que le Département EEA ainsi que l'IES dans lesquels intervient **M. GALLIEN**, ont validé ce profil de poste. Celui-ci l'a également été par le Comité de Direction de la Faculté des Sciences et le Conseil des Directeurs de composante.

M. HOFFMANN note qu'il ne reste plus qu'au Conseil de la Faculté à se prononcer sur le poste de **M. GALLIEN**.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit de l'unique profil de poste PAST pour cette campagne 2018.

M. HOFFMANN donne la parole à l'assemblée.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** invite l'Assemblée à se prononcer sur le profil de poste PAST de la campagne d'emplois 2017-2018.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 23

Le profil de poste PAST de la campagne d'emplois 2017-2018 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime, et suggère de passer au point suivant.

4. VOTE DE SUBVENTIONS ÉTUDIANTES.

M. HOFFMANN invite les étudiants représentant la Société Chimique de France Section Languedoc Roussillon à le rejoindre pour se présenter.

M. LAUBERTEAUX présente **Mme LAIRD** et **M. SPIELMANN**, tous trois étudiants en thèse de chimie organique.

M. LAUBERTEAUX informe les conseillers que les 5èmes journées méditerranéennes des jeunes chercheurs se tiendront les 12 et 13 Octobre 2017 à la salle Canopée de Montpellier et accueilleront environ 200 participants, dont des étudiants de niveau M2 (CSMatED2, promet, CBRI et SASA), des doctorants provenant de 7 unités de recherche sur Montpellier (environ 250 étudiants), des post-doctorants, des chercheurs académiques et des industriels.

Mme LAIRD, M. LAUBERTEAUX et **M. SPIELMANN** présentent l'association ainsi que les journées méditerranéennes des jeunes chercheurs - **Annexe 1** -

M. BOUBY souhaite revenir sur la présentation du budget de la manifestation.

M. BOUBY s'interroge sur le nombre de personnes attendues à ces journées.

Mme LAIRD lui répond qu'il y aura près de 150 personnes présentes.

M. BOUBY est gêné car l'association a déjà fait une demande de subvention auprès du FSDIE. Or, par principe, il faut, en premier lieu, adresser cette dernière aux composantes avant de solliciter le FSDIE.

M. BOUBY explique que le FSDIE ne sait pas que la composante va financer une partie du projet.

Les étudiants n'avaient pas été informés de cette procédure.

M. BOUBY ajoute que c'était à la Commission FSDIE de demander cela aux porteurs de projet. Lorsqu'il était membre du CFVU, il bloquait les demandes lorsqu'il ne savait pas si d'autres composantes les finançaient.

Selon **M. BOUBY**, le FSDIE prend les projets et distribue l'argent.

Mme GALL-BORRUT demande ce qu'est le FSDIE.

M. BOUBY lui répond qu'il s'agit du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes.

Mme FICHARD-CARROLL indique que ce fonds est alimenté par les 16€ payés et compris dans les droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de l'Université.

Mme GALL-BORRUT s'interroge : « *s'agit-il d'un fonds université ou de composante ?* »

Mme FICHARD-CARROLL souligne que ce dernier est universitaire. Une commission d'attribution se réunit en deux formations distinctes, l'une dévolue à l'aide sociale, l'autre à l'aide à projets

M. BOUBY insiste : il est regrettable que la demande n'ait pas été faite en premier à la Faculté puis au FSDIE.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il est normal que la recherche soit adossée à la formation et réciproquement. Toutefois, cette manifestation, concerne à 100% le 3^{ème} cycle même si des étudiants de M2 y sont conviés. Or la Faculté des Sciences ne regroupe que des étudiants de licence et de master.

M. SPIELMANN confirme que des étudiants de Master 2 Chimie participeront pleinement à ces journées qui ont été banalisées pour eux. Celles-ci sont incluses dans leur emploi du temps afin qu'ils soient présents.

Mme FICHARD-CARROLL ajoute qu'à partir du moment où les doctorants s'inscrivent et payent les 16 euros de droit d'inscription déversés au FSDIE, il n'est pas possible de les exclure des financements.

Tout comme Mme GALL-BORRUT, Mme DEGOLS est étonnée que la Faculté des Sciences finance un projet s'adressant aux doctorants.

... « Surtout pour des frais de bouche ! » ajoute Mme GALL-BORRUT.

Mme JOAB invite les étudiants à solliciter des frais d'inscription à ces journées.

Mme LAIRD précise que la gratuité est une volonté de la part des organisateurs pour que ce congrès soit accessible à tous.

Pour Mme JOAB, il est possible de différencier les frais selon les personnes.

M. SPIELMANN souligne que des industriels participent à l'évènement sous forme de conférences, il s'agit de mécénat.

Mme JOAB insiste : cela n'empêche pas de demander une participation financière.

M. SPIELMANN ajoute que les industriels ne seront pas nombreux, la majorité du public sera constitué d'étudiants.

Mme JOAB le répète : il est possible d'avoir différents niveaux de tarifs.

M. SPIELMANN indique qu'il y a déjà un tarif pour les industriels qui apparait dans la partie « mécénat de partenariat »

Mme JOAB demande à voir les bulletins d'inscription.

M. SPIELMANN répond qu'il ne les a pas avec lui.

Mme LAIRD signale que les mécénats de partenaire ont été gérés différemment. La négociation n'a pas été faite par la plateforme inscription.

M. SPIELMANN a des traces écrites où les industries se sont engagées à participer à l'évènement en donnant une somme. Quant aux étudiants, l'inscription se faisait gratuitement via le site internet. Il est possible de communiquer l'ensemble de ces données à l'assemblée.

Mme LAIRD observe qu'il est de plus en plus difficile de trouver des partenariats industriels.

Pour Mme JOAB, ce genre d'évènements apporte tout de même une certaine visibilité aux entreprises.

Les trois doctorants font part de la difficulté de contacter les industries et du faible nombre d'entre elles répondant à l'invitation.

M. VINDOLET note que les 700€ apportés par les industries représentent près de 8% du financement.

M. HOFFMANN donne la parole à M. LE CLEZIO.

M. LE CLEZIO remarque que c'est parfois difficile. Il pense que les doctorants se retrouvent sous la bannière du Club des jeunes de la Société Chimique de France. Derrière, il doit y avoir des groupes spécialisés qui doivent gérer tout cela.

M. LE CLEZIO prend l'exemple de la Société française d'acoustique dont les manifestations organisées par les étudiants sont pilotées par des groupes spécialisés de la société. L'inscription des étudiants est gratuite. En revanche, les encadrants doivent payer un petit prix, ce qui permet de disposer d'un apport financier supplémentaire.

M. NOBILI sollicite plus d'informations sur la participation des étudiants de master 2.

M. SPIELMANN explique que ces derniers participeront aux journées mais ne présenteront pas de conférence car ils n'ont pas de travaux à présenter.

M. LAUBERTEAUX ajoute que les masters2 pourront également échanger avec les autres participants lors des tables rondes.

Mme GALL-BORRUT est étonnée que l'Ecole Doctorale de Marseille / Pôle Chimie Balard/ Ecole doctorale 459 / l'Ecole Doctorale de Nice / Label ne financent la manifestation qu'à hauteur de 1800€ alors qu'il s'agit d'un évènement organisé par leurs étudiants...

Mme GALL-BORRUT se demande si ces organismes ne seraient pas radins ...

Pour **M. BOUBY**, ils ont d'autres priorités que leurs étudiants...

Les Doctorants sont aussi étonnés. Les années précédentes, les financements étaient plus importants, notamment de la part du Pôle Chimie Balard qui, depuis la fusion avec les instituts, finance beaucoup moins qu'à l'époque où chaque institut allouait un certain montant.

A titre personnel, **M. HOFFMANN** a trouvé que les Ecoles Doctorales et les Label finançaient très peu cette manifestation alors que celle-ci concerne des étudiants doctorants.

Pour **M. HOFFMANN**, ce n'est pas un signe positif de la part de ces organismes.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences subventionne toutes les demandes à hauteur de 300€.

M. HOFFMANN propose que la composante alloue cette somme à cet évènement.

M. BOUBY signale que les doctorants ne pourront pas combler leur budget.

Mme GALL-BORRUT note que les Ecoles Doctorales peuvent apporter un complément.

M. BOUBY regrette que la demande ne soit pas passée en premier par la Faculté des Sciences car le FSDIE aurait pu pallier le manque de financement. D'autant plus que le FSDIE sait que la Fds ne finance pas au-delà de 300€ !

M. BOUBY suggère de couper la poire en 2 et de subventionner cette manifestation à hauteur de 500€

M. VINDOLET appuie la demande de **M. BOUBY**.

M. BOUBY pense que cela permettra d'envoyer un fort message au Pôle Chimie Balard.

M. HOFFMANN, **M. GUEVELLOU** et **Mme GAUCERAND** discutent de la possibilité de financer cette manifestation à hauteur de 500€.

M. BOUBY souhaite qu'il y ait une remontée de la composante vers les Label et le Pôle Chimie Balard, indiquant qu'il n'est pas normal que ces derniers financent aussi peu un évènement qui les concerne.

M. HOFFMANN acquiesce.

M. VINDOLET ajoute qu'en finançant 500€, la Faculté des Sciences évitera que les étudiants soient en difficulté. Cela permettra aussi d'envoyer un message aux autres organismes.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles remarques à formuler sur cette subvention exceptionnelle à hauteur de 500€.

M. LE CLEZIO approuve la proposition faite par la Faculté des Sciences ainsi que les remarques formulées à l'encontre des Ecoles Doctorales et Label. En outre, 500€ n'est pas une « grosse » somme.

M. HOFFMANN souligne que ces 200€ supplémentaires ne pourront être alloués à un autre projet.

M. GUEVELLOU ajoute qu'il est possible de financer ces journées à hauteur de 500€ mais ce n'est pas la règle de la Faculté des Sciences. Le budget de ce projet n'est pas équilibré : si les conseillers valident ce montant, la Fds financera 500€.

M. BOUBY est gêné surtout si cela pénalise d'autres projets. En faisant cette proposition, il pensait que la Faculté des Sciences pouvait financer.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme JOAB**.

Mme JOAB préfère que la composante subventionne un projet scientifique plutôt qu'une fête.

M. ROUSSET demande s'il est possible de réviser le budget de cet événement, notamment le buffet et les pauses café qui représentent un montant important par rapport au budget global.

M. LAUBERTEAUX lui répond que le seul poste sur lequel il est possible de faire des modifications est le traiteur mais la participation des personnes est très importante...

Mme LAIRD ajoute qu'il est possible de réduire ce poste. Mais à hauteur de 500€, cela lui paraît très difficile.

M. VERNICOS suggère de réduire les pauses café.

M. LE CLEZIO souhaite que les étudiants fassent remonter à la Société Chimie de France le fait que le budget aurait pu être équilibré si l'inscription avait été de 3€ par personne. Il est louable de faire une manifestation gratuite pour les étudiants en demandant une participation minimale aux encadrants.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la demande de subvention de la Société Chimique de France Section Languedoc Roussillon - montant exceptionnel de 500 € (cinq cent euros).

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 2

Favorable : 18

La demande de subvention de la Société Chimique de France Section Languedoc Roussillon - montant exceptionnel de 300 € (trois cent euros) recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN invite les étudiants à se rapprocher du Département d'enseignement Chimie, du Département Scientifique Chimie et des Ecoles Doctorales.

Pour **M. BOUBY**, il est important de relayer les problèmes rencontrés cette année aux étudiants qui prendront la suite de ces journées l'an prochain.

M. BOUBY demande au Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier de faire remonter cette discussion au niveau du Label et du Pôle Chimie Balard, car il est totalement anormal d'avoir un si petit financement de leur part.

M. HOFFMANN prend note de la remarque de **M. BOUBY**.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il est étonnant que ce soit la Faculté des Sciences de Montpellier qui se préoccupe de l'équilibre de l'organisation de cette manifestation alors que le porteur principal est l'Ecole Doctorale de Chimie !

Mme FICHARD-CARROLL pense que cela est dû à l'ordre dont les demandes de financement ont été formulées. Il y a une procédure à respecter.

M. HOFFMANN précise que les étudiants ne sont pas seuls, ils sont accompagnés.

Pour **M. BOUBY** c'est la raison pour laquelle les différents problèmes doivent être évoqués d'une année sur l'autre.

M. HOFFMANN signale que **Mme LAIRD**, **M. LAUBERTEAUX** sont en 1^{ère} année de thèse. Il espère les revoir l'an prochain à l'organisation des 6^{mes} journées Méditerranéennes des Jeunes Chercheurs.

M. HOFFMANN a bien pris en compte les différentes remarques et les fera remonter aux organismes concernés.

M. BOUBY craint que le Département d'enseignement Chimie ne puisse pas aider ce projet, notamment du fait des 5% de budget en moins.

M. HOFFMANN rappelle que c'est le budget de la Faculté des Sciences qui est en baisse de 5%.

Les étudiants remercient le Conseil de la Faculté des Sciences pour cette attribution.

M. HOFFMANN remercie **M. LAUBERTEAUX** présente **Mme LAIRD** et **M. SPIELMANN** pour leur présentation.

5. PRÉSENTATION ET VOTE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES 2017 - TROISIÈME VAGUE -

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BRETAGNON** pour la présentation de la 3^{ème} vague des projets pédagogiques de l'année 2017.

M. BRETAGNON rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences valide chaque année trois vagues de projets pédagogiques. Cette année, la première a été approuvée en janvier 2017 et la seconde au mois de juin dernier. La dernière sera votée lors de cette séance et permettra d'écluser les crédits.

M. BRETAGNON précise qu'il reste peu d'agent sur cette dernière vague.

M. BRETAGNON indique qu'ont été financés sur celle-ci :

- l'achat d'une impression 3D d'éléments biologiques et de virus pour le Département Biologie-Mécanismes du Vivant (Bio-MV), pour un montant de 4 000 €. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

- l'achat d'un point éclair pour le Département Chimie d'un montant de 10 500€. Il s'agit ici d'un investissement d'appareillage destiné à la Halle de Chimie,

- l'achat d'un nouveau dispositif de mesures in situ pour l'appréciation de la ressource en eau souterraine (identification des zones de productions préférentielles en forage) : Heath Fomenter et l'achat de modules de réflexion en microscopie pour le Département d'Enseignement Terre Eau Environnement (DESTEEM) pour un montant total de 23 910€

- l'isolation acoustique d'une porte pour 1 300€, pour le Département Mathématiques,

- l'achat de la licence Campus Credo, pour le Département Mécanique. Cette dernière est utilisée par l'ensemble du Campus Triolet. La Faculté prend en charge cet achat de 17 476€. Toutefois, l'autre utilisateur, Poly Tech paye également certains logiciels campus.

- la modernisation des travaux pratiques de L3 Physique. Il s'agit de petits matériels d'un montant de 9000€.

M. BRETAGNON demande si l'assemblée a des questions relatives à cette dernière vague de projets pédagogiques.

M. BOUBY relève que sur l'année 2017, la Faculté aura distribué près de 335 000€ sur les 500 000€ demandés.

M. BRETAGNON et **M. HOFFMANN** acquiescent.

M. BRETAGNON ajoute que les demandes sont souvent supérieures par rapport à ce qui est attribué.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la troisième vague des projets pédagogiques de l'année 2017.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

La troisième vague des projets pédagogiques 2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

6. PRÉSENTATION ET VOTE DU CALENDRIER GESTION ET VALIDATION DES SERVICES.

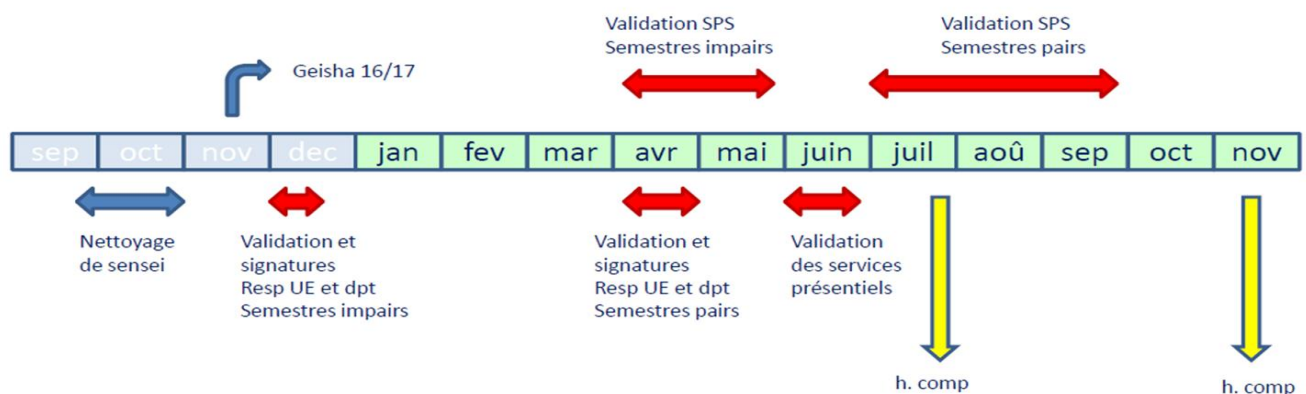
M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'une nouveauté.

M. HOFFMANN explique son souhait d'établir dorénavant un calendrier relatif à la gestion et à la validation des services d'enseignement. L'an dernier, les choses ont été bousculées : il est donc important que les Départements soient informés d'un timing des différentes étapes.

M. HOFFMANN ajoute que ce calendrier a été présenté en Comité de Direction de la Faculté des Sciences, auquel sont présents les Directeurs de Département de l'UFR.

M. HOFFMANN tient à évoquer ce document au Conseil pour information. Toutefois, celui-ci ne sera pas voté.

M. HOFFMANN projette le calendrier de Gestion et validation des services d'enseignement :



M. HOFFMANN rappelle que la base de données Sensei est actuellement nettoyée pour être la plus claire possible afin que la validation des services puisse se faire normalement au mois de décembre.

M. HOFFMANN indique qu'il sera demandé aux Responsables d'UE et de Département, en décembre, de valider les heures de service déclarées pour le 1^{er} semestre puis aux Directeurs de Département de les signer.

M. HOFFMANN note que le premier trimestre de l'année civile sera tranquille.

M. HOFFMANN précise que la validation des déclarations des heures de service aura également lieu au mois d'avril et sera effectuée par les responsables d'UE ainsi que les Directeurs de Département des semestres pairs.

M. HOFFMANN souligne que la validation des SPS se fera d'avril à mai pour les semestres pairs puis de juillet à septembre pour les semestres pairs.

M. HOFFMANN signale que la validation des services présentsiels aura lieu au cours du mois de juin pour procéder à la paie des heures complémentaires au mois de juillet. La dernière vague de règlement de ces dernières interviendra ensuite en novembre.

M. HOFFMANN explique les motivations à avoir institué ce calendrier. Il est important que les collègues prennent conscience que derrière les déclarations de service, des personnes travaillent en permanence sur ces dernières. Elles mettent à jour les données et essaient d'avoir, en conséquence, les informations les plus précises possibles.

M. HOFFMANN ajoute qu'il arrive que des services du premier semestre soient validés en fin d'année, ce qui n'est pas normal et met en difficulté les agents qui travaillent sur ce dossier.

M. HOFFMANN informe que la mise en place d'un tel processus permettra, il l'espère, aux collègues de renseigner naturellement leur service dans les temps impartis.

M. HOFFMANN le rappelle : il s'agit d'une information à diffuser pour que ce dispositif soit respecté au mieux.

M. HOFFMANN ajoute que ce calendrier aurait dû être utilisé depuis toujours. Or bien souvent il n'est pas respecté, ce qui engendre des questions de la part des instances de l'Université de Montpellier ne comprenant pas pourquoi la Faculté est incapable de valider un service réalisé.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de donner un gage de confiance à la tutelle.

Mme BERARD note que tous les enseignants du Département Informatique déclarent leurs services sur Sensei. Pour les heures complémentaires, elle a dû personnellement valider à nouveau des heures déjà renseignées sur cette application et ne comprenant pas d'erreur.

M. HOFFMANN voudrait éviter cela.

Mme BERARD ne comprend pas comment des erreurs peuvent intervenir dès lors que les données sont renseignées sur Sensei. Peut-être que les personnes se trompent lors de la saisie ?

M. GUEVELLOU lui répond que l'information n'est pas maîtrisable. Entre ce qui peut être renseigné en amont et ce qui est déversé, un certain nombre d'interventions ne sont pas maîtrisées en central.

M. GUEVELLOU signale que le rôle des Djinn est très fluctuant. Entre ce qui peut être déclaré en amont sur l'outil Sensei et le retour sur Geisha pour la paie émanant de la Direction des Ressources Humaines, il n'y a pas toujours adéquation, si ce n'est des concordances.

M. GUEVELLOU explique que la Direction a constaté que l'information initiale n'est souvent plus celle déversée dans Geisha. Le collègue a-t-il entre temps modifié son volume horaire ? Cela, le central ne le maîtrise pas.

M. GUEVELLOU précise que l'idée est de pouvoir travailler sur un rétro planning qui, sans être contraignant devra, politiquement, permettre de respecter un certain nombre d'échéances et de fiabiliser l'information ainsi que la base de données, alors même que les applications SI sont d'autant plus nombreuses que l'on travaille sur Sensei, GSMP, Geisha au niveau du central.

M. GUEVELLOU souligne que la Faculté des Sciences est également très contrainte par les échéances « paye » que la composante ne maîtrise pas. Celles-ci correspondent aux déversements que la Direction des Ressources Humaines impose à l'UFR Sciences.

M. HOFFMANN note que le Département Informatique a un mode de fonctionnement sur Sensei n'admettant pas beaucoup d'erreurs. Cependant, il existe des Départements pour lesquels les heures sont fluctuantes au fil des jours.

Pour **M. HOFFMANN**, il est difficile de réaliser une saisie à une date butoir pour ensuite s'apercevoir que certains enseignants continuent de modifier leurs données sur l'application Sensei.

Afin d'éviter cela, **M. HOFFMANN** indique qu'il a été demandé au Département de restreindre à deux le nombre de Djinn. Cela aura pour effet de limiter le nombre d'intervenants et d'interventions sur Sensei. Dans un second temps, l'application sera bloquée pour tous les utilisateurs. A cet instant, les données seront utilisées pour renseigner Geisha.

M. HOFFMANN insiste : les Directeurs des Département d'enseignement de la Faculté des Sciences sont informés de cette nouvelle démarche. La Communauté enseignante doit prendre conscience que Sensei ne se renseigne pas tel qu'on en a envie et qu'il existe au contraire de plus en plus de contraintes. C'est pourquoi il est nécessaire de respecter le calendrier.

M. HOFFMANN rappelle que le procédé comprend deux temps : le premier est consacré à la saisie des données, le second, à la validation.

M. GUEVELLOU demande aux enseignants présents au sein de l'Assemblée s'ils ont, à ce jour, renseigné leur prévisionnel dans Sensei.

Les conseillers acquiescent !

M. HOFFMANN et **M. GUEVELLOU** s'en réjouissent.

Mme FICHARD-CARROLL s'interroge : « Pourquoi n'est-il pas possible de basculer les services réalisés de l'année n-1 ? »

M. HOFFMANN lui répond que cette manipulation est possible pour les Département ayant fait ce choix. Certains Directeurs de Département préfèrent faire un « reset » afin que les enseignants partent de zéro. D'autres ont sollicité la possibilité de déverser les déclarations de l'année n-1 sur l'année n.

Lorsqu'il y a une bascule de l'année n-1 sur l'année n, **M. BOUBY** se demande si l'enseignant peut modifier son prévisionnel.

M. HOFFMANN acquiesce. Il s'agit d'un prévisionnel : les informations ne sont pas figées.

M. HOFFMANN souligne qu'au 15 septembre dernier, des Départements ne disposaient d'aucune heure de prévisionnel pour ses personnels au titre de l'année universitaire 2017-2018.

Pour **M. HOFFMANN**, cela pose un véritable problème.

M. BOUBY le confirme.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que ce calendrier de gestion et de validation des services d'enseignement sera communiqué à la communauté enseignante de la Faculté des Sciences.

En l'absence de nouvelle question, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant, relatif au vote de conventions.

7. VOTE DE CONVENTIONS.

M. HOFFMANN précise que trois conventions sont soumises au vote du Conseil lors de cette séance.

Avant cela, **M. HOFFMANN** rappelle que l'an dernier, **M. ETCHEVERRIA**, Apprenti du Master MUTI travaillait sur diverses conventions entre la Faculté des Sciences et les établissements partenaires. Il est remplacé par **Mme VIOT**, également Apprentie dans cette même formation.

M. HOFFMANN demande à **Mme VIOT** de bien vouloir se présenter.

Mme VIOT est actuellement en Master 2 Management des Universités et Technologies de l'Information à l'IAE de Montpellier. Cette année, elle effectue son apprentissage au sein du service Affaires Générales, Juridiques et Partenariales de la Faculté des Sciences.

M. GUEVELLOU ajoute que **Mme VIOT** est notamment en charge du suivi des conventions, en particulier celles concernant le LMD4.

M. HOFFMANN remercie **Mme VIOT**.

a- Cevenn'essences

M. HOFFMANN informe l'assemblée que cette convention concerne le prêt de certains appareils utilisés par la licence professionnelle Pro PAC du Département d'enseignement Chimie Cette formation souhaite les mettre à disposition de l'entreprise Cevenn'essences pour le déroulement de présentations dans le cadre de la manifestation de la Foire « Miel et Frigoule ». Cet événement aura lieu le 8 octobre 2017 au Vigan (Gard).

M. HOFFMANN détaille le matériel prêté : un Clevenger, un ballon, un chauffe-ballon, un statif, une pince (+ noix), un système de protection, une pompe d'aquarium.

Pour **M. BOUBY**, il est très positif d'établir de telles conventions. Toutefois, on en arrive à des aberrations. Le matériel, issu de sa salle de TP est prêté à la Responsable de la formation Pro PAC et à ses étudiants se rendant à la manifestation.

M. BOUBY alerte sur le travail supplémentaire émanant de l'élaboration de ce type de texte alors même que cette enseignante sollicite simplement un prêt de matériel !

M. BOUBY apprécie que le travail soit « carré » mais cela a aussi ses limites !

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme FRISOU**.

Mme FRISOU explique que **Mme PARROT** l'a contacté au sujet de cette convention car d'autres personnes vont utiliser ce matériel. Ce texte permet simplement de sécuriser ce dernier en cas de casse ou de vol.

M. BOUBY répond qu'il est la personne gérant la casse de matériel de sa salle.

M. BOUBY trouve dommageable de perdre du temps sur ce genre de convention.

M. VERNICOS demande pourquoi la Faculté prête des noix...

M. BOUBY précise que la noix de serrage est un petit ustensile.

M. BOUBY invite **M. VERNICOS** à le rejoindre dans sa salle de TP au bâtiment 19 pour lui montrer ce matériel.

M. HOFFMANN suggère qu'il serait bien de faire visiter également ce local aux personnels.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la convention de prêt de matériel entre l'entreprise Cevenn'essences et l'Université de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

La convention de prêt de matériel entre l'entreprise Cevenn'essences et l'Université de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN passe à la convention suivante.

b- Jardin Antique Méditerranéen

M. HOFFMANN explique que cette convention de partenariat a pour objet de préciser les conditions et les modalités du partenariat entre la Faculté des Sciences et le Jardin Antique Méditerranéen de Balaruc les Bains (34) dans le cadre des ateliers scientifiques grand public réalisés sur ce site par les étudiants de la licence professionnelle Parfum, Arômes et Cosmétiques de l'UFR Sciences.

M. HOFFMANN demande si les étudiants plongeront dans l'étang de Thau.

Mme FRISOU ne le pense pas.

Mme FRISOU souligne qu'il y aura une contrepartie financière de la part du Jardin Antique Méditerranéen en échange de l'animation de l'atelier.

M. HOFFMANN note que la manifestation date du 28 septembre dernier, le Conseil ne peut que voter pour...

M. HOFFMANN soumet cependant la convention de partenariat entre le Jardin Antique Méditerranéen et l'Université de Montpellier au vote de l'Assemblée.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 23

La convention de partenariat entre le Jardin Antique Méditerranéen et l'Université de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN passe à la convention de mécénat avec l'entreprise Total.

c- Entreprise Total

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'une convention de mécénat complémentaire entre l'entreprise Total et l'Université de Montpellier. Il rappelle que le premier texte avait été longuement discuté lors de son passage au précédent Conseil de la Faculté des Sciences.

Mme FRISOU ajoute qu'il s'agit d'une convention additive à celle votée le mois dernier. Total a souhaité ajouter 2 500€ aux 5 000 € déjà alloués dans le cadre de la précédente convention approuvée par le Conseil.

M. BOUBY indique que Sud Éducation votera contre cette convention.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la convention de mécénat complémentaire entre l'Entreprise Total et l'Université de Montpellier.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 3

Favorable : **19**

La convention de mécénat complémentaire entre l'Entreprise Total et l'Université de Montpellier recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour le vote de ces conventions et suggère de passer à la question diverse proposée par **Mme JOAB** en début de séance.

8. QUESTIONS DIVERSES.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme JOAB**.

Mme JOAB a un souci avec les effectifs de groupe en L1. En effet, elle a constaté que ces derniers évoluaient sans arrêt... Si bien, qu'il arrive un moment où la capacité d'accueil de la salle est dépassée.

Pour **Mme JOAB**, cela engendre un souci de sécurité : mettre des étudiants dans un lieu où des chaises vont barrer l'allée centrale est strictement interdit. Un texte rédigé par la Faculté stipule bien que l'on ne peut ajouter des chaises dans les salles.

En plus d'un problème de sécurité, **Mme JOAB** en constate un autre d'ordre pédagogique. Accueillir un groupe de plus de 40 étudiants dans une salle qui n'a pas été conçue ainsi pose problème.

Mme JOAB a conscience que l'on ne peut faire autrement puisqu'il convient d'inscrire tous les étudiants...

Pour **Mme JOAB**, il serait sain qu'un « maximum » puisse être indiqué.

Mme JOAB ne table ni sur le départ des étudiants en cours d'année, ni sur leur démotivation.

Mme JOAB n'attend pas qu'ils se découragent au fur et à mesure des semaines, pour que le groupe devienne ensuite plus « gérable ».

Mme JOAB trouve cela véritablement scandaleux de dépasser les effectifs « standards ».

Mme JOAB aimerait que le Conseil décide chaque année d'un seuil au-delà duquel il n'y ait plus d'inscription d'étudiants dans les groupes. Au-delà de celui-ci, des groupes supplémentaires devraient être automatiquement créés.

Pour **Mme JOAB**, il faut arrêter d'utiliser les statistiques en se disant que les étudiants vont partir au bout de 3 semaines et que les groupes seront alors plus gérables.

En tant qu'enseignante, **Mme JOAB** trouve cela anormal ! Elle souhaite que les étudiants restent à la Faculté des Sciences et elle fera tout pour y parvenir.

Mme JOAB demande à ce que les enseignements puissent se dérouler en toute sécurité : c'est la base ! Du point de vue pédagogique, il convient d'anticiper cela malgré le manque de moyens. La composante doit les affecter ici, même si c'est pour le public des L1.

Mme JOAB insiste : il faut arrêter avec la logique complètement folle d'inscrire autant d'étudiants car l'on dépasse ensuite la cinquantaine de personnes dans un groupe.

Mme JOAB s'interroge : « *Comment peut-on accueillir 56 étudiants dans un groupe ?* »

M. HOFFMANN pense que **Mme JOAB** a raison. Toutefois, les équipes pédagogiques devraient avoir une réflexion différente.

M. HOFFMANN prend l'exemple d'un enseignant accueillant 50 étudiants en TD. Celui-ci n'est pas certain que les 3 heures passées devant ce groupe soient profitables. L'idée qui peut être amenée est de réaliser un TD devant 25 étudiants sur une durée d'1h30. Auquel cas l'enseignement serait très certainement plus profitable au public.

M. HOFFMANN pense que les équipes pédagogiques devraient y réfléchir. Elles sont informées de cette situation.

M. HOFFMANN note qu'il n'est pas possible de « fabriquer » des salles ni de recruter des enseignants. Il s'agit bien d'un problème de fond sur lequel les enseignants doivent réfléchir de manière plus profonde, sachant que les changements ne vont pas s'initier du jour au lendemain.

M. HOFFMANN ajoute que ce n'est pas le jour où l'on se retrouve au pied du mur qu'il faut agir, d'où la nécessité d'anticiper. Lorsque **Mme JOAB** a fait passer son message, elle avait déjà la tête dans le guidon. De même, elle était en surbooking les précédentes années.

Pour **M. HOFFMANN**, la réflexion de départ n'est pas la bonne. Nous sommes dans un système d'enseignement basé sur un effectif faible d'étudiants. Il convient de réfléchir à des modifications, sans tout changer.

M. HOFFMANN, insiste : ce n'est pas le 28 septembre qu'il faut dire à la Direction : « *Je ne veux que des groupes de 40 étudiants au lieu de 56 !* »

M. HOFFMANN souligne que si le Conseil pense que le surbooking n'est pas une bonne option, il faut alors réfléchir d'ores et déjà à un autre fonctionnement. Aujourd'hui, la Faculté gère ce problème comme elle l'a toujours fait.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est une réflexion à long terme qui doit être menée partiellement pour le LMD4 et en totalité pour le LMD5.

Selon **M. HOFFMANN**, si les mêmes questions se posent au LMD5, cela signifiera que les équipes pédagogiques n'ont pas réfléchi au nombre d'étudiants mais uniquement à leurs besoins d'enseignement.

M. HOFFMANN est le premier à vouloir faire passer un maximum de savoirs dans un temps de plus en plus restreint.

M. HOFFMANN s'interroge : « *Certains départements ont peut-être déjà réfléchi à ces problématiques ?* »

M. HOFFMANN n'a pas de réponse aujourd'hui. Et même si **Mme JOAB** pose cette question, elle sait pertinemment qu'il n'y en a pas de réponses pour l'instant.

M. HOFFMANN rappelle que **Mme DEGOLS** a suggéré de créer des groupes supplémentaires. Lorsque ces derniers devaient être mis en place, les enseignants lui ont répondu que ce n'était plus la peine ... **Mme DEGOLS** a donc perdu du temps à tout initier pour rien. Cela manque d'harmonisation au niveau des équipes pédagogiques.

M. VERNICOS demande la parole.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS a discuté avec des collègues et est remonté face à plusieurs problèmes. Le premier concerne les salles : Certaines se retrouvent à côté des amphithéâtres, en hauteur. Il faut accueillir et y faire entrer en réalité plus de 40 étudiants ce qui pose un réel problème de sécurité !

Pour **M. VERNICOS**, il va bien falloir, à un moment donné, reconnaître cela et arrêter de surcharger les salles. Les enseignants pourraient également faire jouer leur droit de retrait. Il convient de prendre nos responsabilités.

M. VERNICOS fait ensuite part du phénomène de massification sur lequel une réflexion doit être entreprise.

M. VERNICOS pense que **M. HOFFMANN**, en sa qualité de Directeur de la Faculté des Sciences, ne peut répondre qu'il n'a pas de solution à proposer. Il doit prendre compte les remarques qui sont faites, les faire remonter et défendre politiquement la composante.

M. VERNICOS ajoute que le 3^{ème} point qu'il souhaite aborder concerne la gestion des moyens. Lorsque **M. HOFFMANN** dit que c'est aux équipes pédagogiques de gérer cela, il souhaite rappeler que cela est le cas depuis déjà plusieurs années !

M. HOFFMANN n'approuve pas les propos de **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS reconnaît que cela est peut être mal géré du fait de la multiplication des tâches qui leur incombent.

Pour finir, **M. VERNICOS** rappelle les propos que **M. HOFFMANN** a prononcés lors de sa prise de fonctions, après son élection, concernant son souhait de rencontrer l'ensemble des personnels.

M. VERNICOS a l'impression que **M. HOFFMANN** n'a pris en compte ni les enseignants-chercheurs ni les organisations syndicales.

M. VERNICOS trouve que ses interventions en Assemblées Générales sont superficielles

M. VERNICOS confirme que **M. HOFFMANN** a bien rencontré les personnels administratifs, qui travaillent, sont surbookés et rencontrent aussi des problèmes. Mais **M. HOFFMANN** revient vers les équipes pédagogiques en leur demandant de « *prendre en charge des choses parce que les personnels administratifs...* ».

Selon M. VERNICOS, une réflexion sur la massification s'impose mais lorsque le politique est dans le déni, baisse le salaire de tous les agents de la fonction publique et ne montre pas qu'il nous soutient, comment peut-on ensuite motiver les agents à faire leur travail ?

M. VERNICOS est d'accord sur le fait de changer les choses : il convient de sortir du carcan cours TD, TP.

Pour **M. VERNICOS**, les agents signalent les problèmes qui doivent ensuite remonter et leur laisser une certaine liberté. Ensuite, il faudra travailler.

M. HOFFMANN approuve les propos de **M. VERNICOS** et rappelle que la Direction travaille également sur ces questions. Un Directeur adjoint dédié à l'innovation et aux Pratiques Pédagogiques a été nommé pour cela.

M. HOFFMANN ajoute que les équipes pédagogiques ne sont pas toutes seules et des correspondants pédagogiques ont été proposés par les départements.

Pour **M. HOFFMANN**, **M. VERNICOS** a entièrement raison de souligner ce problème et reconnaît la pénurie de salles dont souffre la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN ajoute qu'une étude d'occupation des locaux a été réalisée en fonction des jours et des horaires. Les problèmes existent mais des modifications apportées sur les emplois du temps pourraient néanmoins apporter partiellement des solutions.

M. HOFFMANN signale que la Direction travaille sur l'ensemble de ces critères.

M. HOFFMANN revient sur les propos de **M. VERNICOS** lui reprochant d'être superficiel.

M. VERNICOS précise que cela concerne certaines réponses apportées par **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN préfère être franc et dire qu'il n'a pas de réponse à certaines questions dans l'immédiat plutôt que d'affirmer en avoir une et tromper les personnes.

M. HOFFMANN n'a pas eu le temps de rencontrer l'ensemble des organisations syndicales. Il a conscience qu'il doit le faire. De même pour les personnels des Départements d'enseignement DESTEEM (qu'il avait dû interrompre) , EEA et Informatique.

M. HOFFMANN précise que rencontrer tous les enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences serait très difficile. Toutefois, la représentation des personnels existe au sein même de ce Conseil.

M. HOFFMANN reste disponible auprès de toutes les personnes qui souhaitent le rencontrer.

M. HOFFMANN fait au mieux et répète qu'il préfère ne pas donner de réponse lorsqu'il n'en a pas, au lieu d'en donner une fausse.

M. HOFFMANN signale que le problème soulevé est important et qu'une solution ne peut être trouvée en l'espace d'une phrase.

Pour **M. HOFFMANN** l'accompagnement est un ensemble et comprend à la fois le Plan Campus ainsi que les modifications pédagogiques.

M. HOFFMANN ajoute qu'il faut travailler avec les équipes pédagogiques : ce n'est pas à la Direction d'imposer des choses !

M. HOFFMANN note que les problématiques sont différentes en Informatique et en Biologie Écologie. Chacun des problèmes doit être résolu à sa façon mais il faut le faire ensemble.

Pour **M. VERNICOS**, l'évolution est nécessaire avec son temps mais il ne faut pas que cela implique une gestion de « misère ».

M. VERNICOS a parfois l'impression de faire cela.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY trouve regrettable d'arriver à des conflits avec des personnes motivées pour réaliser leurs missions, tout cela parce que l'on manque de moyens.

M. BOUBY signale que le pic de natalité de 2000 risque d'empirer les choses.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment réaliser nos missions avec des cohortes d'étudiants aussi importantes ?* »

M. BOUBY note qu'au fur et à mesure, nous arrivons à une situation qui n'est plus gérable alors que des efforts ont été faits depuis 15 ans pour évoluer.

M. BOUBY croit que des décisions devront être prises, notamment le fait de relayer au ministère le fait que la Faculté ne peut plus réaliser ses enseignements sans moyens financiers et humains.

M. BOUBY relève que des TD à 40 étudiants ne sont plus des TD. Pour que ces séances soient efficaces, l'effectif doit être réduit à 25 personnes.

Selon **M. BOUBY**, lorsqu'il y a 55 étudiants dans un TD, beaucoup décrochent en cours de route et ne reviennent plus. Non parce qu'ils ne veulent plus revenir mais car ils s'interrogent sur l'utilité du TD.

M. BOUBY donne l'exemple de la Chimie : le cours est important mais le TD est la phase essentielle.

M. BOUBY observe que désormais, ce qui compte le plus sont les masters et les formations dites d'excellence.

M. BOUBY note que les enseignants et les personnels « galèrent ». Les personnes commencent à se démotiver car elles sont épuisées. Or, pour l'enseignant chercheur, la réussite et la reconnaissance provient de ses étudiants, et ce, même s'il ne compte pas ses heures !

M. BOUBY se demande comment faire cours avec des salles surchargées : l'enseignement n'est pas de qualité.

M. BOUBY précise que lors de la réflexion portée à l'occasion de la mise en place du LMD3, il avait demandé à ce que l'offre de formation de la Faculté des Sciences soit réduite. Cela aurait dégagé des heures d'enseignement. Malheureusement, cela n'a pas été fait sauf pour les masters.

M. BOUBY se demande où sont affectés les moyens.

M. BOUBY reconnaît que certaines erreurs viennent de la Région. La Faculté doit être en mesure de réaliser des enseignements pour des étudiants qui en sont originaires et des étrangers ! Toutefois, accueillir un maximum d'étrangers en master ne relève pas de nos missions !

Pour **M. BOUBY**, il est dommage d'en arriver à des désaccords du fait du manque de moyens, alors même que tout le monde est motivé par le même objectif.

Mme JOAB approuve les propos de **M. BOUBY**.

Mme JOAB pense que le Conseil d'UFR devrait voter un seuil d'accueil maximum en fin d'année. Ce dernier devrait être défini en lien avec le nombre de salles. En réalisant cela, la Faculté aurait la garantie de ne pas être confrontée à une situation de plus en plus délirante chaque année !

Mme JOAB soumet l'idée d'avoir une discussion puis un vote en Conseil d'UFR sur la définition d'effectifs maximums admissibles, au regard des capacités d'accueil matérielles. Au-delà d'un certain seuil, on ouvre des groupes supplémentaires.

Mme ROLLAND rappelle que la Faculté des Sciences manque d'enseignants.

Mme JOAB suggère de recruter des enseignants vacataires.

M. BRETAGNON précise qu'il n'y a plus de budget...

M. BOUBY reprend les propos de **Mme JOAB**. Si des groupes sont créés mais qu'il y a une pénurie d'enseignants, il faut le faire remonter au Ministère et convoquer la presse pour dénoncer les conditions dans lesquelles on travaille. Il est important de montrer que l'on ne peut plus accueillir les étudiants.

Pour **M. HOFFMANN**, le fait de ne pas les accueillir est contraire à notre mission de diffusion du savoir et reviendrait à prendre les étudiants en otage.

M. BOUBY s'interroge « *En otage de quoi ?* ». Il craint que la Faculté des Sciences soit contrainte de faire comme les autres établissements et de procéder à un tirage au sort si elle ne dispose plus de moyens.

M. BOUBY informe l'assemblée que pour les enseignants, il convient d'initier une sélection à l'entrée de l'Université, et ce même si au départ, ils étaient contre ce procédé.

Pour **M. BOUBY**, il faut trouver un moyen de relayer « plus haut » le fait que la Faculté des Sciences ne peut réaliser ses missions.

Mme JOAB croit nécessaire de réguler les effectifs, au risque de se retrouver avec 60 étudiants en TD...

Pour **M. BOUBY**, **M. VERNICOS** et **Mme JOAB**, il convient de réagir et de faire remonter ce problème.

M. BOUBY ajoute qu'il s'agit d'une « attitude normale » et non de propos d'extrême gauche. « *Lorsqu'on ne peut plus, on ne peut plus !* ». Il faut que cela se sache !

M. VERNICOS constate que les étudiants restent : il y a de moins en moins d'évaporation dans les groupes. Mais cela n'est pas bénéfique pour eux !

Mme JOAB insiste : une réflexion suivie d'un vote du Conseil d'UFR sur l'ouverture de nouveaux groupes doit avoir lieu. Il faudra ensuite faire ce qu'il convient du point de vue matériel.

Pour **M. VERNICOS**, il ne faut pas d'enseignements sans enseignants.

M. HOFFMANN ajoute « *ni sans matériel et salles ...* ».

Selon **M. VERNICOS**, quelle que soit la solution trouvée, le cœur à préserver est le présentiel. Seule cette forme permet un échange entre les personnes. La méthode peut changer mais il convient de garder cette interaction, qui ne peut avoir lieu dans d'autres conditions.

Pour **M. VERNICOS**, il n'est pas possible de tout remplacer ! Il prend l'exemple du MOOC qui, pour lui, ne fonctionne pas.

M. VERNICOS n'est pas convaincu du bienfondé de donner des devoirs sur une plateforme en laissant les étudiants travailler seuls : cela ne marche pas et ne favorise que les 20% qui auraient réussi de toutes manières.

M. HOFFMANN revient sur les propos de M. BOUBY relatifs aux masters. Il note que le problème vient également de la soutenabilité matérielle - pas uniquement financière - de l'offre de formation.

M. HOFFMANN n'est pas certain, si l'on fait un bilan total de l'offre de formation, de la soutenabilité du matériel, les locaux, des personnels ...

M. HOFFMANN signale que la Faculté s'est déjà placée en dehors des conditions.

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas détourner ses propos.

M. BOUBY explique qu'en comparant l'offre de formation d'il y a 30 ans et celle de maintenant, le nombre d'étudiants est supérieur alors que celui des semaines d'enseignement est bien moindre qu'avant. L'évolution ne s'est pas faite dans le bon sens.

M. BOUBY ajoute que la Faculté a opéré des modifications pour pallier aux difficultés mais à un moment donné, ce n'est plus possible.

M. BOUBY est embêté d'avoir des masters à 5 étudiants du fait de prérequis sur lesquels certaines personnes ne veulent surtout pas céder ! Or il suffirait de mieux regrouper les enseignements tout en donnant moins de moyens aux licences.

M. BOUBY aimerait, dans l'idéal, garder ces masters tels quels et pouvoir affecter des moyens aux licences mais ce n'est plus possible.

Pour **M. BOUBY**, les enseignants de master retirent des ressources « d'en bas » : voilà pourquoi cela devient conflictuel. Il n'y a pas que des masters de haut niveau qui existent : il y a aussi « la base ».

M. BOUBY pense que les masters de haut niveau pourraient se rassembler en faisant des enseignements communs, ce qui laisserait des moyens pour les autres formations.

M. BOUBY ne veut pas confronter les masters aux licences : c'est un tout.

M. HOFFMANN approuve les propos de **M BOUBY** : une réflexion sur les masters doit être initiée.

Mme JOAB demande à **M. HOFFMANN** s'il est possible d'ajouter ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil et étudier les modalités pratiques sur cette situation.

Pour **M. HOFFMANN**, cela doit aller au-delà d'une discussion. Un groupe de travail doit être créé pour réfléchir à comment pallier ce problème qui deviendra récurrent les années à venir.

M. HOFFMANN note en effet qu'il persistera tout au long du LMD4.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO rappelle que les correspondants pédagogiques travaillent déjà sur cette problématique. Quatre groupes ont été institués :

- les équipes pédagogiques,
- la valorisation de l'enseignement,
- les méthodes innovantes en pédagogie universitaire,
- les actions de formation des enseignants.

M. LEMOIGNO précise que les correspondants pédagogiques ont pour mission d'étudier toutes les pistes, pas uniquement les MOOCS qui ne sont pas non plus sa tasse de thé.

M. LEMOIGNO indique que lorsqu'il a accepté la proposition de **M. HOFFMANN** d'être Directeur adjoint dédié à la pédagogie, il a été très clair sur ce point.

Pour **M. LEMOIGNO**, il ne faut pas oublier que les résultats du groupe de travail sollicité par le ministère sur la réforme du 3^{ème} cycle vont être bientôt publiés. Ceux-ci aborderont notamment les thématiques de la sélection et des prérequis.

M. BOUBY informe que l'organisation syndicale SUD Education est incluse dans ce groupe de travail et a assisté aux débats. Ces derniers sont hallucinants : de qui se moque-t-on ?

M. BOUBY explique que celui-ci est composé d'entrepreneurs, de hauts fonctionnaires, d'organisations syndicales patronales, d'étudiants, de parents. Ils comprennent 100 personnes or il n'est pas possible d'avoir une discussion constructive avec cet effectif ! De ce fait, il ne ressort rien de correct ! Au final, le Ministère fera ce qu'il voudra.

M. BOUBY ajoute que ce type d'instance permettra au Ministère de dire qu'une consultation a été réalisée.

M. LEMOIGNO se demande ce qu'il va sortir de ce groupe de travail : chaque université devra-t-elle décider de ses prérequis ? Ces derniers seront-ils obligatoires ? Qui est capable de dire à ce jour les prérequis d'un étudiant entrant en L1 ?

Pour **M. LEMOIGNO** ces questions méritent réflexion !

M. BOUBY approuve les propos de **M. LEMOIGNO**.

M. BOUBY ajoute que les prérequis d'un étudiant en Mathématiques seront différents de celui s'orientant en Biologie.

M. LEMOIGNO précise que les groupes de travail de la composante sont composés de personnes issues de Départements d'enseignement différents.

Pour **M. BOUBY**, il est dangereux de demander aux Universités de mettre en place des prérequis alors que le Bac, qui permettait de s'assurer que les étudiants dispose de prérequis, est désormais dévalué. En outre, il existera des différences en fonction des villes ... Ils ne seront pas semblables dès lors que l'on sera à Montpellier, Lyon ou Marseille.

M. LEMOIGNO demande à **M. BOUBY** ce qu'il faudra faire si le Ministère exige cette mise en place.

M. BOUBY répond « *désobéissance !* ».

M. VERNICOS note que si cela va à l'encontre du travail et des missions du service public, il ne faut pas oublier que les enseignants chercheurs sont membres du jury du baccalauréat. Qu'ils arrêtent d'exercer cette fonction !

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEMOIGNO**

M. LEMOIGNO informe l'assemblée que l'offre de formation de l'Université de Nantes correspond à 500 heures par an alors que celle de la Faculté des Sciences de Montpellier est à 600. Même si les caractéristiques socio-économiques ne sont pas les mêmes, Nantes a de meilleurs résultats que la FdS.

Pour **M. LEMOIGNO**, une réflexion très sérieuse doit être entreprise.

M. HOFFMANN explique à **Mme JOAB** que la Direction réfléchit d'ores et déjà à cette problématique mais il n'est pas possible de donner une solution dans l'immédiat. Il faut penser à la rentrée prochaine.

Pour **M. HOFFMANN**, le fond du problème n'est pas de fixer un seuil d'accueil pour les groupes. Il convient de s'interroger sur d'autres questions : Travaille-t-on mieux à 40 ou à 20 étudiants ? Si c'est avec 20 étudiants, pourrait-on tenter de travailler avec eux 2 fois moins de temps ?

Mme JOAB demande où il faut s'arrêter actuellement. Faut-il accepter qu'il y ait 5 ou 10 étudiants de plus inscrits par groupe l'an prochain ?

M. HOFFMANN corrige les propos de **Mme JOAB** : il faut se demander si l'on continue de la même manière que cette année ou si la Faculté doit reprendre complètement sa façon de faire, en ayant des groupes de 20 étudiants tout en travaillant la moitié du temps prévu - 1h30 au lieu de 3 heures - avec eux au lieu de les mettre dans une salle pour leur « asséner » des enseignements qu'ils subissent.

M. HOFFMANN le répète : le travail des coordinateurs pédagogiques fait partie de ces réflexions.

Mme JOAB relève que **M. HOFFMANN** souhaite que le temps d'enseignement soit divisé en 2.

M. HOFFMANN explique que lorsqu'il est devant un groupe de 10 étudiants, il a l'impression d'avoir fait 2h de TD alors qu'il n'en a fait qu'une. Tandis que lorsqu'il a un groupe avec 40 personnes, il a la sensation que le TD a duré 15 minutes en termes d'apport pédagogique.

M. HOFFMANN reconnaît que cela est différent en fonction des matières. Toutefois, une réflexion doit être portée dès maintenant.

M. HOFFMANN indique que si personne n'arrive à se mettre d'accord, il faudra fixer un quota, ce qui n'est pas pédagogique en soit.

Mme JOAB pense qu'il faudrait fixer un maximum, ne serait-ce qu'en termes de sécurité.

Mme JOAB se demande qui est le responsable en cas de problème.

M. HOFFMANN confirme que la sécurité est une variable supplémentaire au problème.

Mme JOAB signale à **M. HOFFMANN**, qu'une fois averti, il est responsable de la sécurité.

M. HOFFMANN lui répond que le problème de sécurité touche également **M. AUGÉ**, Président de l'Université de Montpellier. Il est toujours facile de répercuter la responsabilité la responsabilité sur un tiers.. Toutefois, le problème n'est pas de savoir qui est responsable, mais comment peut-on ou doit-on le résoudre.

Pour **M. HOFFMANN**, l'étudiant subit cette situation.

M. VERNICOS demande si les enseignants doivent faire TD dans des salles quand les conditions de sécurité ne sont pas respectées.

M. HOFFMANN répond qu'ils ne doivent pas enseigner si les conditions de sécurité ne sont pas requises. En outre, il est possible de travailler le samedi matin car les salles adéquates sont disponibles.

Pour **M. HOFFMANN**, il conviendra un jour ou l'autre d'envisager cette solution.

Mme JOAB et **M. VERNICOS** demandent à **M. HOFFMANN** de donner des consignes claires aux enseignants en matière de sécurité, notamment de ne pas laisser les étudiants s'installer dans les allées centrales en bloquant les sorties de secours !

Mme GALL-BORRUT ajoute qu'il faut également leur dire qu'ils peuvent faire cours dès 8 heures du matin et jusqu'à 20 heures si cela est nécessaire !

Concernant les horaires, **M. BOUBY** note que des étudiants n'ont que 15 minutes pour déjeuner dans certaines formations.

M. BOUBY pense qu'ils préféreraient terminer à 20h et avoir le temps de manger entre midi et deux.

Mme GALL-BORRUT approuve les propos de **M. BOUBY**. Toutefois, certains enseignants ne souhaitent pas finir à 20 heures car c'est trop tard...

M. HOFFMANN donne la parole à **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON propose de redécouper le planning de créneaux d'1h30 en les basculant à 1 heure.

M. MANCHERON a déjà suggéré cette solution à plusieurs reprises car il est convaincu que cela pourrait être une bonne solution. Beaucoup d'enseignants expliquent qu'ayant des enfants en bas âge :

- 8 heures le matin n'est pas possible et commencent à 9h45,
- 20 heures est trop tard et partent très souvent à 16h30.

M. MANCHERON observe que les horaires de ces enseignants sont compris entre 9h45 et 16h30, ne leur laissant qu'un créneau de 15 minutes pour le midi. Alors que si l'on passait à des créneaux d'une heure, ces enseignants pourraient travailler de 9h à 17h, ce qui est gérable pour des personnes ayant des charges familiales.

M. MANCHERON trouve que finir à 20 heures n'est pas forcément simple lorsqu'on a des enfants. S'il finit à 19h, cela lui permet de profiter un peu de ses enfants.

Pour **M. MANCHERON**, donner des enseignements le samedi matin ne lui pose pas de problèmes. Toutefois, qui contacter s'il y a un problème de machine ou autre ?

M. GUEVELLOU répond à **M. MANCHERON** que si l'administration est informée suffisamment en amont et si certains cours, très à la marge, interviennent le samedi matin, la Direction portera une réflexion pour faire en sorte que les enseignants disposent des ressources nécessaires.

M. GUEVELLOU souligne que cette pratique se fait déjà de manière très marginale.

M. MANCHERON l'ignorait.

M. GUEVELLOU le répète : certains enseignants chercheurs sollicitent la Direction et demandent expressément à avoir accès à certaines salles de cours le samedi matin. Cela est toutefois rare.

Pour **M. MANCHERON**, l'effort réalisé par la personne d'intervenir le samedi matin correspond à celui de l'enseignant faisant le choix d'intervenir jusqu'à 20 heures.

Selon **M. BOUBY**, assurer des cours le samedi matin relève d'un choix personnel. Toutefois, il faut penser aussi aux agents administratifs et techniques.

M. BOUBY a des TP toute la semaine. Il est hors de question de venir en plus le samedi matin. Cela signifierait qu'il travaille 6 jours par semaine et qu'il effectue des heures supplémentaires en plus de celles qu'il ne peut déjà pas récupérer dans l'année et qui ne lui seront aucunement payées !

M. BOUBY rappelle que l'enseignant réalisant des heures le samedi matin ne les fera pas en semaine. Or, ce choix-là ne doit pas créer des contraintes non gérables pour les autres personnels.

M. HOFFMANN conclut que lorsque les salles ne sont pas disponibles ou qu'il existe des risques pour la sécurité, il convient de trouver un autre moment pour dispenser l'enseignement.

M. BOUBY est opposé au fait d'ouvrir le samedi matin mais cette journée a toujours été travaillée à l'Université. S'il faut être présent le samedi matin pour enseigner aux étudiants... les personnels sont là pour ça.

M. VERNICOS note que l'Université Paris Vincennes assurait aussi des cours en soirée ainsi que le samedi pour permettre aux travailleurs de faire des études.

M. VERNICOS signale que près de 40% des étudiants de la Faculté des Sciences travaillent. Allonger les créneaux et proposer des groupes en soirée, c'est prendre en compte cette réalité et les aider à suivre leurs études.

M. HOFFMANN note l'ensemble des remarques évoquées ce jour par le Conseil. Un travail va être réalisé. Toutefois, les emplois du temps ne seront pas modifiés cette année. L'année prochaine devra démarrer de manière plus sereine.

Pour **M. BOUBY**, il est positif que cette discussion ait eu lieu en Conseil : des choses doivent être actées.

M. HOFFMANN confirme qu'elles le seront mais en attendant, les équipes pédagogiques sont en place et au-delà de ça, il faut aller chercher des solutions n'étant pas toutes pédagogiques.

Mme JOAB invite **M. HOFFMANN** à s'engager à résoudre les problèmes de sécurité actuels.

M. HOFFMANN suggère avec humour de fermer la Faculté des Sciences...

M. HOFFMANN précise qu'il conviendra de travailler en lien avec la DPI, la DHS ...

M. BRETAGNON pense qu'il faudra attendre 3 ans, lorsque le nouveau bâtiment sera achevé.

M. VERNICOS signale qu'en attendant, les règles de sécurité ne seront pas respectées. Or si elles existent, c'est bien pour une raison ! En cas de feu, les étudiants ne peuvent pas sortir.

M. BOUBY invite les membres du Conseil à visiter la Halle technologique où il y a des salles de chimie organique avec une seule porte... Si le feu se déclare à l'entrée de la salle, les occupants auront le choix de sauter par la fenêtre ou de mourir brûlés. Pour accéder à la fenêtre, il faut une échelle car les poignées sont à 3 mètres de hauteur...

M. BOUBY rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment neuf !

M. HOFFMANN indique que **M. GUEVELLOU** va répertorier les salles ayant une capacité d'accueil à 40 personnes.

M. GUEVELLOU va pointer ces salles et voir si elles respectent les règles de sécurité.

M. BOUBY demande si la capacité de chaque salle ne doit pas être indiquée à l'intérieur de cette dernière.

M. HOFFMANN acquiesce : c'est pour cela qu'il est inquiet de savoir que ces locaux ne sont pas aux normes.

M. BOUBY s'interroge : « *La capacité n'est-elle pas indiquée sur la porte de chaque salle ?* »

M. HOFFMANN lui répond que cela ne se fait plus depuis de nombreuses années.

M. BOUBY alerte la Direction : si les salles ayant une seule sortie sont étiquetées à 40 places, la responsabilité en cas d'incendie ou autre revient au service ayant numéroté les salles.

M. HOFFMANN évoque les exercices de sécurité incendie : il conviendra de solliciter un bilan.

Pour **M. HOFFMANN**, il est nécessaire de contrôler les salles annoncées à 40 places et ayant une capacité d'accueil inférieure...

M. VERNICOS rappelle que la Faculté des Sciences accueille un public : elle a donc une obligation de sécurité. Tout le monde est responsable : l'enseignant car il accepte de faire cours dans ces conditions, la Direction et la Présidence car elles sont informées.

M. HOFFMANN insiste sur la nécessité de réaliser un travail relatif à cette problématique.

Pour **M. VERNICOS**, cela sera pire l'an prochain.

M. HOFFMANN acquiesce.

Pour **M. VERNICOS**, cela est logique car les cohortes augmentent d'année en année.

M. HOFFMANN a pris note de ces remarques : un travail sera réalisé et ce point sera abordé lors d'un prochain Conseil.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite aborder un autre point divers.

M. HOFFMANN ajoute qu'il continuera à rencontrer les personnels et les organisations syndicales.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 2ème séance - année universitaire 2017 - 2018 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - soit levée à 11 heures 05.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **8 novembre prochain à 8h45, à la Salle des Actes, du campus Triolet.**

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n° 280	8 novembre 2017	Salle des Actes
n° 281	6 décembre 2017	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS.**